

SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

Tenue au 26, rue du Marché à Roxton Falls

La séance débute à 19H00

À laquelle sont présent(e)s

Les membres du CA: M. Stéphane Beauchemin, président
M. Jean-Marie Laplante, vice-président
M. Stéphane Beauregard
Mme Marie-Eve Massé
M. Michel Massé

À laquelle est absent : M. François Légaré

Formant quorum sous la présidence de M. Stéphane Beauchemin

Sont également présent(e)s :

Secrétaire-trésorière et directrice générale : Mme Angèle Beauchemin
Représentant du service d'incendie : M. Guy Cusson, directeur

Suite à un moment de recueillement, l'assemblée est ouverte.

518-10-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 13 OCTOBRE 2020

Il est proposé par Stéphane Beauregard

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'adopter l'ordre du jour du mardi 13 octobre 2020, en apportant une correction à l'entête pour y lire : *mardi 13 octobre 2020* et non jeudi. Un point «*varia*» demeure ouvert pour l'ajout possible de point, en cours de réunion.

Adoptée

519-10-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Il est secondé par Jean-Marie Laplante

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le jeudi 10 septembre 2020, tel que rédigé.

Adoptée

520-10-2020

ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE/OCTOBRE 2020 – AUTORISATION DE PAIEMENT DE RADIATION DES COMPTES

LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- SEPTEMBRE/OCTOBRE 2020

DÉPENSES

Objet	Fournisseurs	Montant
	<i>ADMINISTRATION ET TECHNIQUE</i>	
141	Rém. pompiers volontaires & adm. (Salaire septembre 2020 av % vac.)	2 462.69 \$
200	Revenu Québec (Retenues à la source de juin à septembre 2020)	2 343.01 \$
200	Revenu Canada (Retenues à la source de juin à septembre 2020)	1 082.93 \$
200	Desjardins Assurances (RVER - septembre 2020)	17.43 \$
321	Poste Canada (Achat de timbres)	304.40 \$
331	Municipalité du Village de Roxton Falls (Frais téléphoniques)	132.66 \$
610	Marché Tradition (Achat de bouteilles d'eau)	18.45 \$
493	Mun. du Village de Roxton Falls (Remb. Achat guide pratique secouriste)	39.75 \$
526	Sécurité Maska Inc. (Rempl. Cylindres d'air)	40.34 \$
527	Sécurité Maska Inc. (Rempl. Extincteur citoyen)	50.02 \$

641	Nicolas Pagé (Remb. Achat de pièces pour pompes portatives)	115.80 \$
641	Lettrage Pékott Inc. (Numéro civique caserne)	11.50 \$
660	Familiprix (Achat de gel et masques protection COVID)	94.44 \$

VÉHICULES

525	Protek Contrôle Véhiculaires Inc. (Pièces pour réparation véhicules)	881.65 \$
631	Pièces d'Auto Acton Roxton Inc. (Carburant - petits moteurs)	77.64 \$

BÂTIMENT

632	Les Pétrôles Coulombe et Fils Inc. (Huile à chauffage)	95.32 \$
681	Hydro-Québec (Électricité à la caserne)	278.56 \$

IMMOBILISATIONS

725	Communication Plus Inc. (Radio portatif ICOM submersible)	3 066.25 \$
725	L'Arsenal - CMP Mayers Inc. (Achat de bottes)	1 507.05 \$
725	ARÉO-FEU Ltée (Achat de Gants Pro-Tech)	1 800.50 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS: **14 420.39 \$**

ENCAISSEMENTS

03-09-2020	Ville d'Acton Vale (Entraide)	603.73 \$
24-09-2020	Municipalité de Béthanie (Intervention)	1 147.85 \$
08-10-2020	Ville d'Acton Vale (Entraide)	220.63 \$

TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS: **1 972.21 \$**

520-10-2020

Il est proposé par Marie-Eve Massé
 Il est secondé par Michel Massé
 Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Angèle Beauchemin, secrétaire-trésorière et directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 13 octobre 2020

Angèle Beauchemin, gma
 Directrice générale et secrétaire-trésorière

521-10-2020

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Monsieur Guy Cusson directeur du service d'incendie a fait mention des interventions survenues au cours du mois de septembre 2020.

Points d'information transmis par M. Guy Cusson :

1. La commande pour l'achat de bottes et de gants est complétée.
2. Envoi de 3 habits de combat (bunker) au nettoyage – Isotech.
3. À commander : 5 casques de pompiers de couleur jaune.
4. Formation R.C.R. prévue pour février 2021.
5. Achat d'une scie avec rallonge pour couper des branches.
6. Achats de dossards pour apprenti.
7. ACSIQ : organisation d'un congrès virtuel en novembre 2020.
8. Cimon Bouchard Inc. – Système de ventilation de la caserne : travaux à finaliser.

Demandes budgétaires pour 2021 :

- Rédaction d'un calendrier 2021 – pour y inscrire les pratiques, dimanches de garde, tâches, etc. – coût approximatif : 300\$.
- Demande pour enregistrement des séances du CA.
- Ajouter un nouveau poste budgétaire pour l'achat des produits de protection contre la COVID19.
- Prévoir un budget pour la rénovation et l'aménagement de la caserne (*la partie qui servait de garage de voirie*). Un montant de 15 000\$ à 20 000\$ pourrait être budgété pour la 1^{ère} année et un montant budgétaire serait à estimer pour les années subséquentes.
- Achat de génératrice pour la caserne incendie. Des vérifications sont à effectuer afin de connaître quels sont les besoins au niveau de l'ampérage pour la caserne.

Il est proposé par Stéphane Beauregard

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le rapport déposé par de M. Guy Cusson, directeur et d'autoriser les décisions, les changements ainsi que les dépenses qui en découlent.

Les demandes budgétaires seront soumises au comité afin d'être prises en considération lors de l'élaboration du budget 2021.

Adoptée

522-10-2020

Fête de l'Halloween prévue pour le 31 octobre 2020: porte à porte et sécurité dans les rues :

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration ce qui suit :

Dû aux circonstances actuelles découlant de la pandémie, aucune organisation n'est prévue pour la fête de l'halloween qui devait être tenue le samedi 31 octobre 2020.

Adoptée

523-10-2020

Projet d'entente administrative entre la Régie intermunicipale de protection incendie et la Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE la Régie exploite un service de protection contre l'incendie sur les territoires du Village de Roxton Falls et du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE suite à la conclusion d'une nouvelle entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale survenue entre les 2 municipalités membres, des changements sont à prévoir au niveau administratif;

CONSIDÉRANT QUE tel que prévue dans l'entente intermunicipale conclue entre la RIPI et la Municipalité du Village de Roxton Falls, cette dernière poursuit son engagement en fournissant les locaux, les équipements ainsi que tous les services administratifs requis, incluant une personne qui agira à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, pour les opérations financières de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente existante sera remplacée par une nouvelle entente intermunicipale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et sera conclue pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE les changements à être apportés visent principalement une hausse de de la contribution financière pour services administratifs prévue à l'article #3, ainsi qu'une modification de l'article #6 qui se rapporte à la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente qui entrera en vigueur en janvier 2021, fait parti de la présente résolution comme si au long retranscrite;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par Stéphane Beauregard
Il est secondé par Jean-Marie Laplante

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale ayant comme principal objectif d'assurer la fourniture des services administratifs par la Municipalité du Village de Roxton Falls à la RIPI de Roxton Falls.

Cette nouvelle entente sera d'une durée de 3 ans, soit 2021-2022-2023 et par la suite se renouvellera automatiquement par période successive d'un (1) an.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le président, M. Stéphane Beauchemin et la directrice générale, Mme Angèle Beauchemin soient par la présente résolution, autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Régie intermunicipale de Protection contre l'incendie de Roxton Falls.

Adoptée

524-10-2020

Projet de règlement 13-2020 Décrétant les règles de régie interne de la RIPI de Roxton Falls : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le membre du conseil d'administration M. Michel Massé, qu'à une séance subséquente du CA, sera présenté pour adoption, le règlement no 13-2020 décrétant les règles de régie interne de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls.

Adoptée

525-10-2020

Adoption du calendrier des séances régulières du conseil d'administration de la RIPI – Année 2021

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2021, le calendrier des séances régulières du conseil d'administration est établi comme suit :

<u>Horaire des réunions – Année 2021</u>	
<u>Les réunions régulières auront lieu à 19H00 les mardis suivants.</u>	
<u>Elles seront précédées d'une séance de travail qui aura lieu à 18H30.</u>	
Janvier 2021	12 janvier 2021 à 19H00
Février 2021	Aucune
Mars 2021	9 mars 2021 à 19H00
Avril 2021	13 avril 2021 à 19H00
Mai 2021	Aucune
Juin 2021	08 juin 2021 à 19H00
Juillet 2021	Aucune
Août 2021	10 août 2021 à 19H00
Septembre 2021	14 septembre 2021 à 19H00
Octobre 2021	12 octobre 2021 à 19H00
Novembre 2021	9 novembre 2021 à 19H00
Décembre 2021	Aucune (<i>Joyeuses Fêtes</i>)

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Stéphane Beauregard
Il est secondé par Jean-Marie Laplante

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'approuver le calendrier des séances régulières du CA pour l'année 2021, tel que ci-haut déterminé.

Adoptée

526-10-2020

Équipe de Recherche Opérationnelle en Santé – Renouvellement de la licence Go/NoGo911 pour l'année 2021 et autorisation de signatures ;

CONSIDÉRANT QUE Go/No/Go911 est un outil simple et efficace qui sert à donner la disponibilité des pompiers en temps réel;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir des services de l'outil Go/No/Go911, une entente de services doit être conclue avec Eros-Équipe de Recherche Opérationnelle en Santé;

CONSIDÉRANT QUE les frais de base de la licence annuelle pour l'année 2021 sont de 27\$/pompier et 27\$/camion, totalisant un montant de 807.12\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'une licence est valide pour une durée d'une année et sera renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Marie Laplante

Il est secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter de renouveler l'entente d'utilisation concernant l'outil Go/No/Go911 pour l'année 2021.

Que la facturation soit basée sur 22 pompiers et 4 camions au coût de 27.00\$/chacun.

Que Mme Angèle Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents donnant plein effet à ladite entente.

Adoptée

527-10-2020

L'arsenal – division Isotech Instrumentations Inc. : Renouvellement de l'entente d'entretien des habits de combat pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QU'annuellement, ou suite à certaines interventions, les habits de combat, gants, cagoules et autres équipements d'intervention, doivent être lavés, réparés, imperméabilisés et parfois décontaminés;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2021, Isotech Instrumentation Inc., division d'entretien d'équipement personnel de l'Arsenal a produit une offre de services pour l'entretien des habits de combats et autres équipements;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs applicables se déterminent comme suit :

- Pour un lavage avancé: 9.75\$/morceau (pantalon ou manteau), soit 19.50\$ habit complet.
- Inspection avancée : de la coquille ou doublure : 4.88\$/morceau (pantalon ou manteau), soit 9.75\$ habit au complet.
- Réparations : Une soumission détaillée sera présentée pour approbation, Réduction de 10% applicable sur le prix.
- Décontamination et/ou imperméabilisation : Une soumission détaillée sera présentée pour approbation, réduction de 10% applicable sur le prix.

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité d'un besoin de remplacement, Isotech met à la disposition de la Régie quatre (4) habits de combat;

CONSIDÉRANT QUE le montant préautorisé des réparations ne peut excéder 80\$ par habit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Il est secondé par Stéphane Beauregard

Et résolu à l'unanimité des membres présents du CA de mandater la firme Isotech Instrumentation Inc. division d'entretien d'équipement de l'Arsenal, pour l'entretien des habits de combat et autres équipements du service des incendies, pour l'année 2021.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la directrice générale, Angèle Beauchemin ainsi que le directeur du service d'incendie, Guy Cusson, soient autorisés à signer l'entente au nom de la régie.

Adoptée

528-10-2020

Renouvellement de l'entente de partenariat avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) pour un service de cafétéria mobile – Année 2021

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2021, il est convenu de renouveler l'entente de partenariat avec l'APAM (Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie), laquelle offre un service de cafétéria mobile pour les interventions de longue durée;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle pour adhérer à l'entente se détaille comme suit : soit un coût fixe de base de 22\$/pompiers/année;

CONSIDÉRANT QUE la tarification applicable lorsque les services de l'APAM seront requis sur une intervention, est de 85\$/heure;

CONSIDÉRANT QUE ce service de cafétéria mobile sera surtout appelé pour les interventions de longues durées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Michel Massé

Il est secondé par Stéphane Beauregard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de renouveler l'entente de partenariat avec l'APAM, laquelle offrira, sur un site d'intervention, les services de cafétéria mobile au bénéfice des intervenants de l'urgence ainsi qu'aux citoyens sinistrés.

L'APAM sera appelée d'urgence pour des interventions de longues durées.

La cotisation annuelle de base pour le service de l'APAM est de 22\$ par pompier. Une tarification de 85\$/heure est applicable lorsque leurs services sont requis sur les lieux d'une intervention et un minimum de 2h00 sera facturé même si l'appel est annulé.

Adoptée

POINT NO 13 -VARIA :

Demande du directeur du service d'incendie - hausse du salaire mensuel

Un comité a été formé afin de rencontrer M. Cusson, directeur, dans le but de discuter des diverses modalités reliées à cette demande. Cette rencontre a eu lieu au cours du mois de septembre 2020. Il a été conclu de faire une réévaluation du dossier en janvier 2021.

Date déterminée pour l'élaboration du budget 2021

Il a été déterminé avec les membres du CA ainsi que le directeur du service d'incendie, qu'une réunion sera tenue le 27 octobre prochain à 18H30 afin de travailler sur le budget 2021.

Point no 14 : Dossiers & correspondance

- Date à déterminer pour l'élaboration du budget 2021
- Ministère de la Sécurité Publique : Fonds des nouvelles initiatives en recherche et sauvetage – Présentation de projet
- SAAQ – Préavis de vérification mécanique

529-10-2020

Levée de la réunion

Il est proposé par Jean-Marie Laplante

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA de lever la séance à 20H10.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le président ou le vice-président du conseil d'administration est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Stéphane Beauchemin
Président

Angèle Beauchemin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière